**40ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(24 janvier – 4 février 2022)**

**Islande – 1min15**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 25 janvier 2022 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie la délégation de l’Islande pour la présentation de son rapport.

La France salue la ratification par l’Islande de la Convention d’Istanbul et du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La France souhaiterait faire les recommandations suivantes à l’Islande :

1/ Ratifier la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées signée en octobre 2008, ainsi que le Protocole facultatif à la Convention contre la torture signé en septembre 2003 ;

2/ Envisager la mise en place d’une institution nationale indépendante des droits de l’Homme, dotée d’un large mandat et conforme aux Principes de Paris ;

3/ Envisager également la mise en place de mesures pour assurer un enseignement primaire et secondaire gratuit pendant au moins douze ans ;

4/ Continuer les efforts déjà engagés dans la lutte contre les violences domestiques et sexuelles, dans la foulée de la mise en œuvre des plans d’action adoptés en 2017 et 2019.

La France souhaite plein succès à l’Islande pour son examen.

Je vous remercie./.